



DECRET D /2023/ 0069 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI ORDINAIRE
L/2023/004/CNT DU 08 FEVRIER 2023

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1er : Est promulguée la Loi ordinaire L/2023/004/CNT du 08 février 2023 portant autorisation de ratification de l'acte additionnel à l'accord de coopération portant création du Centre Africain de Recherche et de Services Scientifiques sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL).

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 MARS 2023,

Colonel Mamadi DOUMBOUYA